À la recherche d'une solution durable

Rio Tinto, les municipalités de Dolbeau-Mistassini et de Péribonka ainsi que la MRC de Maria-Chapdelaine travaillent en collaboration afin de trouver une solution durable et de gérer la situation ensemble.

La nature de l'érosion observée, le type et l'ampleur des travaux de protection potentiels ne cadrent pas dans les dispositions du décret du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

- L'érosion est liée au courant de la Petite rivière Péribonka et non au rehaussement du lac
- Le rehaussement du lac Saint-Jean a contribué à ralentir la tendance naturelle de l'érosion fluviatile dans ce secteur
- Les types d'interventions prévus au décret actuel et futur (ex. : un perré), ne peuvent pas être utilisés avec succès à court terme pour la situation de la pointe Langevin

La réalisation d'un projet d'envergure sera probablement nécessaire, ce qui impliquerait l'obtention d'une autorisation ministérielle.

Rio Tinto s'est engagé à investir plus de 400 000$ pour réaliser des travaux préliminaires et des études complémentaires. Ces études permettront à l'ensemble des intervenants d'évaluer et de mieux comprendre la situation afin de déterminer les solutions possibles et soutenir les besoins du milieu.

Collaboration avec tous les intervenants

- Comité pointe Langevin
- Propriétaires concernés
- Associations du secteur
- MRC de Maria-Chapdelaine
- Ville de Dolbeau-Mistassini
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Foire aux questions

1. **Quand les travaux pourraient-ils se faire?**
   Il est trop tôt pour s'avancer sur un échéancier. La nature de l'érosion, le type et l'ampleur des travaux de protection ne cadrent pas dans les interventions autorisées par le décret. Une étude d'impact pourrait être nécessaire.
2. **À quoi est dû le décrochement de terrain?**
   L'érosion est principalement causée par le courant de la Petite rivière Péribonka (érosion fluviale). Elle se produit surtout pendant l'hiver avec un écoulement en rivière et un lac bas.
3. **Pour quelles raisons avez-vous interdit l'accès à une bonne partie du terrain?**
   Lors des analyses, les ingénieurs ont signalé un risque d'instabilité du terrain nécessitant un périmètre de sécurité. Des mesures de sécurité ont été mises en place par le propriétaire et la municipalité.
4. **Quelles sont les mesures de sécurité du public?**
   La Ville de Dolbeau-Mistassini interdit les activités hivernales sur la rivière (pêche blanche, motoneige, etc.) en raison du risque de glace mince. Un périmètre de sécurité a été identifié, des affiches seront installées et une campagne d'information est en cours.

Pour plus d'information

Pour toute question ou commentaire concernant la sécurité dans le secteur de la pointe Langevin ou concernant le Programme de stabilisation des berges, contactez :

- Ville de Dolbeau-Mistassini : 418 276-0160 – hotelville@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca
- Le Programme de stabilisation des berges : 418 668-0151

Richard.Dallaire-BergeLSJ@riotinto.com

RioTinto

wsp

Fiche d'information

Phénomène d'érosion de la pointe Langevin

Contexte

- À l'hiver 2016 et 2017, des glissements de terrain sont survenus à la pointe Langevin qui est située à Dolbeau-Mistassini, à la rencontre des rivières Petite Péribonka et Péribonka.
- Rio Tinto a réalisé des travaux d'urgence à l'été 2016 et finance des études pour comprendre le phénomène et rechercher une solution viable, sécuritaire et durable.
- L'instabilité du terrain et la fragilité du couvert de glace font de cette situation un enjeu de sécurité publique.

Évolution du dossier de 2016 à maintenant

ÉROSION DE 2016

- Érosion fluviatile et décrochement de terrain à l'hiver 2016
- Travaux de protection de berges
- Collaboration avec les parties prenantes

ÉROSION DE 2017

- Érosion fluviatile et décrochement de terrain important à l'hiver 2017
- Périmètres de sécurité installés
- Analyses techniques en 2017 et production d'avis techniques pour cibler les interventions potentielles

EN COURS

- Absence de solutions efficaces déjà autorisées dans le cadre du décret actuel
- Poursuite des analyses techniques
- Gestion des risques pour le public

Quelques définitions

Érosion fluviatile : Érosion causée par le courant d'une rivière.

Confluence des rivières : Point de rencontre de deux cours d'eau. Le mélange des eaux des cours d'eau qui se rencontrent produit des courants turbulents (vortex, remontée d'eau) qui peuvent causer de l'érosion ou former des fosses.

Le secteur de la pointe Langevin : un cas d'érosion particulier

Un mandat a été confié pour la réalisation d'une étude visant à mieux comprendre le cas de la pointe Langevin.

PRINCIPAUX FACTEURS D'ÉROSION

1. La configuration atypique de la confluence des rivières :

- La Petite rivière Péribonka arrive pratiquement à sens inverse de la rivière Péribonka, soit à un angle de 160°
- Le mélange des eaux des deux rivières engendre des tourbillons qui provoquent une importante fosse d'érosion près de la pointe Langevin
- Par la suite, les eaux de la Petite rivière Péribonka sont « plaquées » sur la rive droite de la Péribonka

2. Les débits d'eau :

- Un débit d'eau exceptionnel a été constaté sur la Petite rivière Péribonka à l'hiver 2017
- Les débits de la rivière Péribonka ont été dans la normale historique en 2017

CONSÉQUENCES

- Accentuation de l'érosion et approfondissement majeur de la fosse
- Décrochements de terrain en lien avec l'évolution de la fosse
- Les turbulences fragilisent le couvert de glace

MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR…

- L'origine du problème serait dans les mouvements du fond des rivières
- Des études complémentaires sont nécessaires pour confirmer les causes et identifier une solution durable
- La réalisation d'un projet d'envergure pourrait être nécessaire et cela impliquera l'obtention d'une autorisation ministérielle

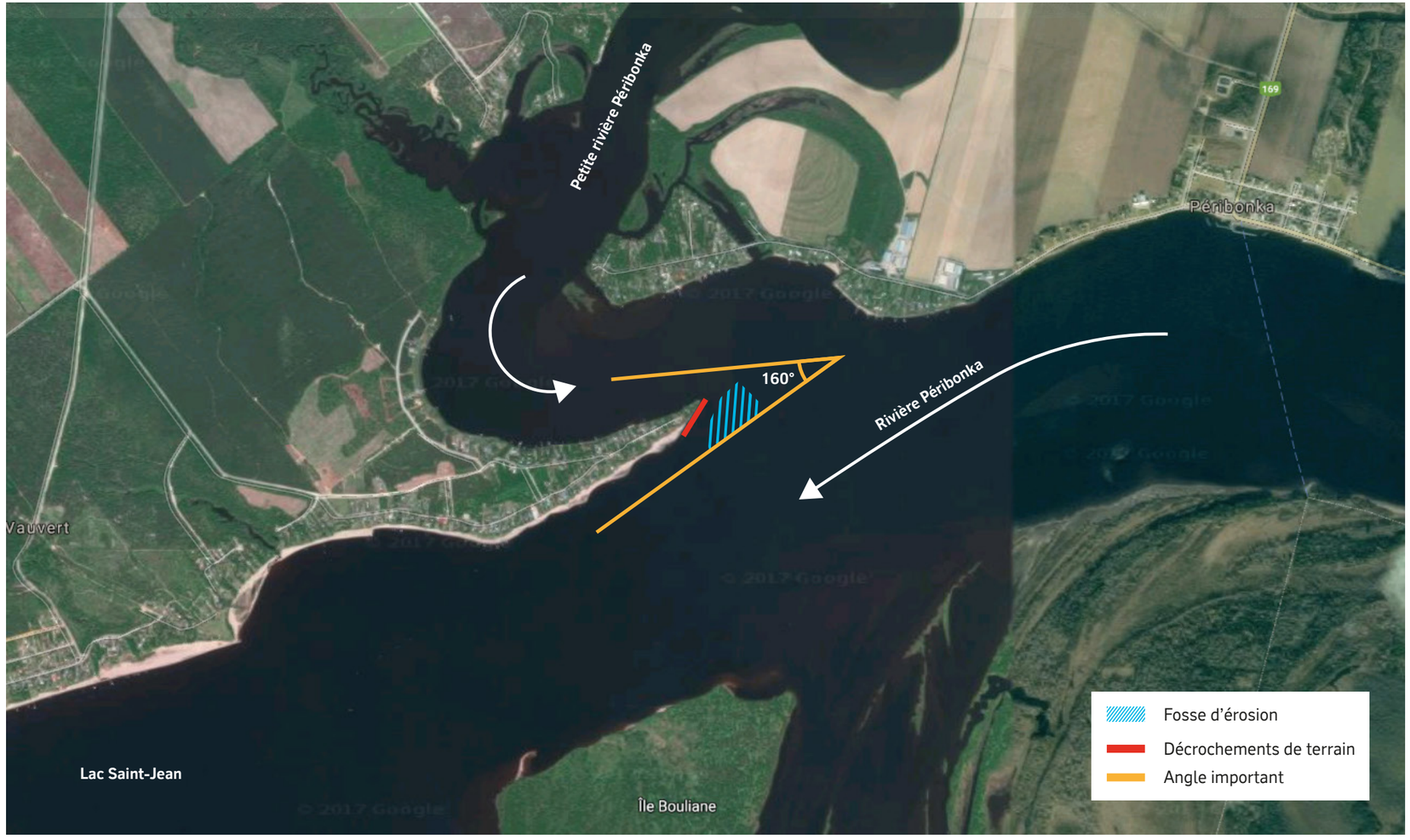

Le phénomène en image

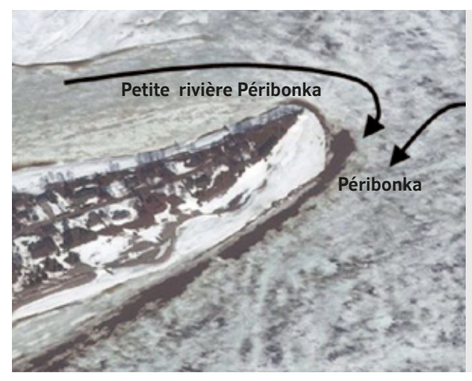

Chenal libre de glace du fait des turbulences

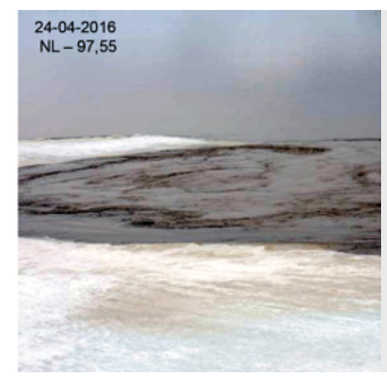

Turbulences causées par le mélange des eaux des deux rivières